COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 26-2021 - Séance du 28 juin 2021 - Orale

Réfection des chemins de la Baillaz et du Flumez

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Comme vous l'aurez certainement constaté, les travaux initialement prévus du 10 au 12 mai 2021 puis du 19 au 20 mai 2021 n'ont pas pu être réalisés en raison des conditions météorologiques.

Dès lors, ceux-ci sont reportés et l'exécution ne peut être précisée par l'entreprise, sous réserve toujours des conditions météorologiques.

Les deux propriétaires concernés seront avertis de la date de l'exécution de ces travaux par l'entreprise directement, en charge aussi de la pose d'une signalisation idoine sur les tronçons concernés.

Toute circulation est interdite sur les tronçons durant les travaux.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

MUNICIPALITÉ DE ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

St-Légier-La Chiésaz, le 28 juin 2021

M. Thierry George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal